

Au plan juridique

Environnement :

- Participation aux travaux découlant de la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement au sein du Ministère de l'Ecologie, du Medef et de la CGPME (Loi Grenelle 2 de juillet 2010).

Qualité Tourisme :

- Participation au pilotage de la marque d'Etat «Qualité Tourisme» qui constitue une caution des démarches qualité du secteur du tourisme.

Prévention des risques professionnels :

- Elaboration de deux guides avec l'INRS sur la prévention des risques professionnels : un pour les réceptionnistes et un sur la rénovation des hôtels.

Hygiène :

- Révision du guide de bonnes pratiques d'hygiène «Restaurateurs».

- Elaboration en cours du guide de bonnes pratiques d'hygiène «Traiteurs Organisateurs de Réceptions».

Cafés/monde de la nuit :

- Reconnaissance des cafés/culture comme de véritables lieux de développement des activités culturelles et musicales.

- Maîtrise de l'évolution des droits d'auteurs et des droits voisins (Sacem/Spré).

- Signature d'une charte nationale avec la Sécurité Routière afin de promouvoir l'usage de l'éthylotest dans les débits de boissons.

- Rapprochement avec la Chambre Syndicale des Cabarets (CSCAD) et adhésion de l'AFEDD à l'UMIH.

- Publication de deux circulaires ministérielles relatives à l'uniformisation des horaires et aux critères de distinction des discothèques.

Saisonniers :

- Reconnaissance des entreprises saisonnières.

- Signature d'une convention nationale avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le logement des salariés saisonniers.

Au plan européen

Sécurité incendie :

- Création d'un guide de bonnes pratiques pour atteindre un haut niveau de sécurité dans les hôtels.

Allergènes :

- Suivi du processus législatif et lobbying auprès des députés pour éviter d'indiquer les substances allergènes sur les menus.

Classement hôtelier :

- Lancement du classement européen des hôtels par étoiles : Hotelstars Union.

Sites internet d'opinion et de réservations en ligne :

- Intensification du dialogue avec les représentants de ces sites sur les principales difficultés qui ressortent des relations entre ces sites et les hôteliers.



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

L'UMIH EN CHIFFRES :

Plus de 80 000 adhérents - issus de l'hôtellerie indépendante, des chaînes volontaires et intégrées, de la restauration traditionnelle et étoilée, des cafés et du monde de la nuit - adhèrent volontairement à l'UMIH.

Bénéficiant d'un solide maillage national, l'UMIH compte 102 bureaux départementaux, 21 bureaux régionaux, 30 chaînes hôtelières, 2 groupes de restauration et la majorité des entreprises indépendantes du secteur dans ses rangs.

Retrouvez
les coordonnées
de votre UMIH
départementale
sur le site umih.fr

Première organisation professionnelle des CHR en France.

REJOIGNEZ- NOUS, L'UNION FAIT LA FORCE !



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

L'UMIH, une véritable « force de frappe » qui permet de défendre vos intérêts auprès des Pouvoirs publics français et européens, à travers un lobbying permanent.

Les principaux dossiers de l'UMIH en 2010

Au plan social et formation

Poursuite du dialogue social de Branche dans le cadre du volet social du Contrat d'Avenir et de la baisse de la TVA à 5,5% avec la conclusion d'un accord collectif de branche mettant en place un régime de frais de santé.

Opposition de l'UMIH à la demande de rattachement des discothèques à la convention collective des parcs et loisirs afin que l'activité des discothèques continue de relever de la convention collective des CHR.D.

Mise en place du CQP ASENE afin de professionnaliser les activités privées de surveillance au sein du Monde de la Nuit.

Implication et mobilisation quotidienne de nos représentants UMIH et GNC au sein des instances paritaires de la formation tant au plan national (OPCA, CPNE) que régional (CRPE) mais aussi de la 17ème CPC, des comités techniques nationaux (accidents du travail...).

Poursuite du développement d'UMIH FORMATION et de la professionnalisation du permis d'exploitation.
UMIH Formation, organisme de formation à votre disposition.

Au plan fiscal

Tva en restauration :

- Mobilisation pour éviter la remise en cause du taux réduit de TVA dans la restauration.

- Lobbying auprès des Ministères et des Parlements pour pérenniser le taux réduit de TVA dans la restauration.

Suivi du contrat d'avenir :

- Suivi du contrat d'avenir sur la baisse des prix et sur l'investissement.

- Constitution du fonds de modernisation en faveur de la restauration en collaboration avec OSEO.

Dispositifs d'aides :

- Maintien des aides à l'emploi en Corse jusqu'au 31 décembre 2010.

- Aides à la rénovation des hôtels situés dans les DOM jusqu'au 31 décembre 2017.

Suppression de la taxe professionnelle et mise en place de la contribution économique territoriale :

- Suivi de la réforme de la taxe professionnelle au travers des différentes instances représentatives inter-professionnelles.

- Pérennisation des réductions obtenues en faveur des établissements HCR dans le cadre du nouveau régime de la contribution économique territoriale (CET).

Au plan juridique

Nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure :

- Suivi de la mise en place de la TLPE par les collectivités locales dans les différents départements.

Titres-restaurant :

- Lobbying autour des commissions de remboursement et des services rendus par les émetteurs en contrepartie.

- Lutte contre les dérives observées dans l'utilisation du titre-restaurant.

Taxe de séjour :

- Lobbying pour prémunir les hôteliers de toute augmentation de la taxe de séjour notamment en région Ile-de-France dans le cadre du projet « Grand Paris ».

Normes de classement :

- Formation au classement touristique des hôtels et mise en ligne d'un audit d'évaluation sur le site www.etrave.fr.

- Création de la « distinction Palace ».

Sécurité incendie, accessibilité :

- Mise en oeuvre des mesures relatives à l'accessibilité.

- Rapport d'évaluation sur les difficultés de mise aux normes de sécurité incendie des petits hôtels et actions de lobbying pour repousser leur entrée en vigueur en 2015.



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

Besoin d'accompagnement ?

Dotée d'une équipe d'experts, l'UMIH met au service des chefs d'entreprise des compétences : juridiques, fiscales, sociales, économiques, guides pratiques, formations.

Besoin d'être défendu ?

L'UMIH mène des actions permanentes de lobbying au niveau local, départemental, régional, national et européen.

Besoin d'être représenté ?

L'UMIH vous représente dans de nombreuses instances économiques, sociales et professionnelles et renforce sans cesse sa présence dans les instances interprofessionnelles (Medef, Cgpm...).

Besoin d'être informé ?

L'UMIH vous informe en temps réel sur l'information juridique, fiscale, sociale, économique et professionnelle.

Besoin de comprendre ?

L'UMIH analyse la vie économique et l'évolution du secteur des CHR.D pour mieux vous permettre d'anticiper sur l'avenir.

LES 5 BONNES RAISONS DE REJOINDRE L'UMIH